

# PLAN DE FUMURE PREVISIONNEL

Nom du producteur :

Année de récolte :

Surface (en ha) :

Culture (période d'implantation à préciser pour les prairies):

Nom de la parcelle ou du groupe de parcelles ou îlots conduits suivant le même itinéraire :

Gestion de la parcelle ou du groupe de parcelles entre deux cultures (cocher la case correspondante)	Résidus enfouis (uniquement pour maïs, sorgho et tournesol)	Repousses après récolte (obligatoire pour colza)	Culture intermédiaire Piège à Nitrates (CIPAN)	Demande de dérogation envisagée à la mesure 4-8

Nature de la CIPAN	Date d'implantation prévue	Date de destruction prévue



Date de semis ou de plantation	Objectif de rendement	Besoins prévisibles (unités / ha)		
		N	P*	K*

Fertilisation prévue (une ligne par fractionnement)					
Préciser le type de fertilisant (minéral, organique, compost, boue...) et la teneur du produit en N, P, K	Quantité / ha	Unités / ha			Dates d'apport prévues (période ou stade de la culture)
		N	P*	K*	
Total des apports prévus (unités / ha)		N	P*	K*	

\* Remarque : les données concernant P et K ne sont pas obligatoires dans le cadre de la Directive Nitrates. Il peut être cependant intéressant de les inscrire pour le raisonnement global de votre fumure.

